

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 148-09 ET 150-32 ET RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 148-09 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 148-09 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme

Adoption par le conseil : 16 juin 2020

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 17 septembre 2020

Résumé du Règlement 148-09 :

- ajouter une orientation d'aménagement 9 « Prioriser la création de milieu de vie de qualité répondant aux besoins de la population vieillissante ou ayant des besoins spécifiques » ainsi que les objectifs et moyens de mise en œuvre s'y rattachant. Créer l'affectation « hébergement spécialisé » et l'ajouter au plan 7 intitulé « Grandes affectations du sol, gestion de l'urbanisation et réseaux de transport » dans le secteur des rues Ellice, Beaulac, Victor-Léger et du boulevard Quevillon;
- identifier les fonctions compatibles avec cette nouvelle affectation;
- créer les dispositions particulières applicables à cette nouvelle affectation;
- agrandir l'affectation récréative REC afin de l'étendre jusqu'à la rue Ellice.

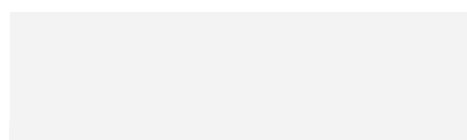
Règlement 150-32 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de permettre les maisons pour aînés et alternatives dans la zone P-611 ainsi que l'ajout et la modification de certaines normes

Adoption par le conseil : 16 juin 2020

Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 17 septembre 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 25 septembre 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière